A afficher dans les hébergements et les mairies. Art R2333-46 C.G.C.T.

LA DRACÉNIE
TAXE DE SÉJOUR

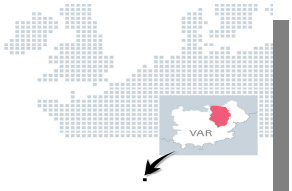

Délibérations n°2010-87 du 30/06/2010 et n°C2016-143 du 16/12/2010
régissant la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2011, au régime réel, sur le territoire de La Dracénie.

La Taxe de séjour est une contribution perçue par votre hébergeur pour le compte de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.
Elle est consacrée à des actions touristiques dont vous bénéficiez directement.
Nous vous souhaitons un agréable séjour sur notre territoire……

TAXE DE SEJOUR 2014 TARIF PAR PERSONNE ET PAR JOUR (Dont 10% de taxe additionnelle)		
HEBERGEMENT PAR CATEGORIE		
5* 4*	HOTELS - RESIDENCES DE TOURISME - MEUBLES DE TOURISME CLASSES - GITES RURAUX - GITES DE GROUPES	**1.10 €**
3*	HOTELS - RESIDENCES DE TOURISME - MEUBLES DE TOURISME CLASSES - GITES RURAUX - GITES DE GROUPES	**0.75 €**
2*	HOTELS - RESIDENCES DE TOURISME - MEUBLES DE TOURISME CLASSES - GITES RURAUX - GITES DE GROUPES	**0.60 €**
1*	HOTELS - RESIDENCES DE TOURISME - MEUBLES DE TOURISME CLASSES - GITES RURAUX - GITES DE GROUPES	**0.50 €**
NON CLASSES	HOTELS - RESIDENCES DE TOURISME NON CLASSES	**0.30 €**
	MEUBLES TOURISME NON CLASSES	**0.60 €**
	CHAMBRES D'HOTES	**0.60 €**
5* 4* 3*	CAMPINGS - AUTRES TERRAINS D'HEBERGEMENT DE PLEIN AIR DE CARACTERISTIQUES EQUIVALENTES	**0.40 €**
2* 1* Sans classement	CAMPINGS - AUTRES TERRAINS D'HEBERGEMENT DE PLEIN AIR DE CARACTERISTIQUES EQUIVALENTES	**0.20 €**

» Exonérations

- Les enfants de moins de 13 ans
- Les agents de l'Etat en mission sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (sur présentation d'un ordre de mission)
- Les colonies de vacances et centres de vacances collectifs d'enfants.
- Les personnes âgées bénéficiaires d'une aide à domicile, les personnes handicapées bénéficiaires de l'aide à domicile, titulaires d'une carte d'invalidité (Art. D2333-48 du CGCT).

» Réductions

Sur présentation de la carte, les membres de familles nombreuses bénéficient des mêmes réductions que celles prévues sur les tarifs SNCF. (Article D2333-49 du CGCT).

Pour toute information :
OFFICE DE TOURISME
INTERCOMMUNAL DE LA DRACENIE
2, avenue Lazare Carnot
83300 DRAGUIGNAN
Tél : 04 98 105 105 – Fax : 04 98 105 112
Site : www.tourisme-dracenie.com

La taxe de séjour est régie par les articles L2333-26 à L.2333-46 du Code Général des Collectivités Territoriales.